

# Fonds Humanitaire Commun en République Centrafricaine

## Document d'allocation standard

*Deuxième allocation standard, Mars 2009*

### **I. Introduction**

Le Fonds Humanitaire Commun a été mise en place en République Centrafricaine le 1<sup>er</sup> Juillet 2008, comme une amélioration du précédent Fonds de Réponse aux Urgences. L'objectif du CHF est de rendre le financement humanitaire plus prévisible, stratégique et flexible.

Ce document, qui a été finalisé après de larges consultations avec les bailleurs, ONGs, agences des Nations Unies et autres partenaires, marque la deuxième allocation standard du CHF, et définit les grandes lignes d'allocation du financement CHF aux groupes thématiques (clusters) prioritaires. A partir de la date de publication de ce document, les groupes thématiques ont trois semaines pour rédiger une liste des projets prioritaires pour un financement CHF, basé sur l'enveloppe allouée à chaque groupe thématique. Ce document d'allocation standard décrit les grandes lignes suivantes : i) le contexte humanitaire en République Centrafricaine, ii) la raison et le fonctionnement du CHF sur la base de la note de concept du CHF en RCA et les directives de standardisation globales, iii) les besoins et priorités de l'action humanitaire relatif au Programme d'Aide Coordonnée (CAP) en RCA pour 2009, iv) les critères pour l'allocation du financement CHF, v) la proportion du financement d'allocations par groupe thématique, avec une orientation d'allocations aux projets dans chaque secteur, et vi) les délais pour le processus d'allocation standard.

### **II. Contexte humanitaire**

Aujourd'hui il existe une opportunité de briser le cycle des violences et conflits et de réduire la pauvreté en Centrafrique. Bien que des progrès considérables aient été réalisés durant les douze derniers mois, ils demeurent fragiles et limités. En 2009, ces progrès devront être consolidés sinon ces acquis seront perdus. Pour cela, il existe des opportunités à saisir : Le processus de paix et la réforme du secteur sécuritaire sont bien engagés et le retour des déplacés a bien débuté. Près de la moitié des populations déplacées internes sont retournées dans leurs lieux d'origine soit près de 85.000 personnes, mais souvent elles retrouvent leurs maisons détruites et leurs terres envahies par les mauvaises herbes. Depuis trop longtemps, près de 209.000 Centrafricains se réfugient dans leur pays ainsi que dans les pays voisins – le Cameroun, le Tchad et le Soudan – car ils craignent toujours de retourner dans leurs villages. Les déplacements forcés n'ont pas cessés. La reprise des hostilités entre les éléments de l'APRD, les forces gouvernementales et les groupes d'auto-défense dans le nord-ouest, les attaques brutales des bandits lourdement armés dans le nord du pays et les incursions par les rebelles ougandais de l'Armée de la Résistance du seigneur LRA dans le sud-est de la RCA ont forcé les gens à quitter leurs villages. La violence communautaire s'est intensifiée et pourrait conduire à d'autres déplacements de personnes. En Janvier 2009, un nouveau groupe armé s'est engagé dans des combats avec les Forces armées centrafricaines au nord de la ville de Ndélé, forçant des milliers de personnes à fuir encore leurs villages.

Les membres de l'Equipe de Partenariat Humanitaire et de Développement – Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT), qui rassemble 40 agences humanitaires, prévoient la

continuation de ce scénario de déplacements dans certaines zones et de retour dans d'autres en 2009. Le Gouvernement et les groupes armés de l'opposition ont fait un pas en arrière éloignant le pays du gouffre de la guerre civile. Mais le processus de paix demeure fragile et est fréquemment violé. En outre, des bandits continuent de profiter de l'absence de l'Etat dans plusieurs zones du pays pour attaquer les voyageurs ou des villages entiers. Plus de la moitié des 209.000 déplacés centrafricains ont été forcés de fuir des attaques de bandits et non pas des conflits qui opposent les forces gouvernementales aux groupes rebelles.

Des conflits politiques, le banditisme brutal, la destruction des écoles, des centres de santé et des maisons, ont aggravé et même ravagé une situation déjà alarmante. La République centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres du monde et ses indicateurs de santé sont parmi les pires du continent. Pour 100.000 naissances, 1.355 mères meurent. Cela signifie qu'une mère meurt pendant l'accouchement ou des suites de complications post natal toutes les quatre heures. Près d'un enfant sur cinq n'atteindra pas son 5ème anniversaire et l'espérance de vie est de 43 ans.

Pour consolider les acquis de 2007 et 2008, les membres du HDPT en République Centrafricaine ont développé une stratégie humanitaire cohérente, dans le Programme d'Aide Coordinée de 2009. Dans ce programme, le HDPT a identifié quatre secteurs prioritaires : la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection et le relèvement précoce. Tous les 105 projets inscrits dans le CAP 2009 ont été classés sur la base de 10 critères objectifs pour être classé comme 'immédiate', 'haute' ou 'moyenne' priorité (les projets de faible priorité sont exclus du CAP). L'exécution de cette allocation standard est basée sur le CAP 2009 et en particulier sur ses analyses de besoins humanitaires et priorisation des secteurs et projets. Si nécessaire, ces analyses et le classement des projets humanitaires sont actualisés. Par conséquent, le CHF contribuera à la réalisation des priorités stratégiques et les objectifs par secteur formulés dans le CAP, en appuyant les organisations humanitaires à fournir rapidement une assistance meilleure et plus cohérente aux populations qui en ont besoin.

### **III. Le Fonds Humanitaire Commun en RCA**

Le chemin vers la mise en place du CHF a commencé en début 2007, quand le Coordonnateur Humanitaire en RCA a décidé de mettre en place un Fonds de Réponses aux Urgences (ERF), pour aider les ONG et agences des Nations Unies à démarrer des activités en RCA et à financer les réponses aux urgences. Au cours de l'année 2007 l'ERF, qui a été conçu comme un petit fonds de financement d'environ \$1 million de dollars, a reçu plus de \$5,6 millions de la part de cinq bailleurs : l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume Uni et la Suède. Bien que la croissance inattendue de l'ERF ait été un défi, les fonds alloués ont financé 64 projets entre début 2007 et juin 2008 permettant ainsi aux organisations d'ouvrir des bureaux, d'entreprendre de nouveaux programmes, de combler les lacunes constatés dans la réponse humanitaire, et de réaliser les activités prioritaires. Comme tel, le fonds a joué un rôle important dans l'expansion des opérations humanitaires en RCA, à la fois en termes de nombre d'organisations, et de la couverture géographique de leurs activités.

En février 2008, les donateurs ont décidé de ré-initier le CHF dans deux autres pays en plus de la République Démocratique du Congo et du Soudan. Sur la base des réalisations de l'ERF, la priorisation des activités contenues dans le CAP, et le fort engagement des ONG dans les mécanismes de coordination tels que les groupes thématiques, la République Centrafricaine a été choisie comme l'un des deux pays. Concrètement, le passage de l'ERF au CHF implique peu de changements majeurs. Tout comme l'ERF, les aspects financiers du CHF sont gérés par le PNUD, avec la gestion programmatique du Coordonnateur Humanitaire appuyé par OCHA, en suivant les mécanismes de coordination existants et les apports des ONG et agences des Nations Unies dans le processus de prise de décision.

Et comme pour l'ERF, les objectifs du CHF sont :

1. Permettre aux organisations humanitaires de répondre rapidement et efficacement aux sérieux besoins humanitaires en RCA par :
  - La mise en place en début d'année des fonds pour le financement des projets prioritaires ou sous-financés contenus dans le CAP
  - La disponibilité des fonds pour entreprendre des opérations dans les régions où les besoins ne sont pas couverts
  - La disponibilité des fonds dans les cas de circonstances qui évoluent rapidement où les lacunes humanitaires ont besoin d'être comblés
2. S'assurer que les besoins sont couverts dans un esprit de collaboration, stimulant l'entente et la coordination à l'intérieur et entre les groupes thématiques et dans les organisations humanitaires.

La différence clé entre l'ERF et le CHF est le processus par lequel les fonds sont alloués. Le CHF a deux fenêtres d'allocation, une pour les allocations standards (typiquement deux fois par année) pour une programmation régulière contenue dans le CAP, et une autre pour les réponses rapides aux urgences. Environ 20% au maximum des fonds disponibles seront réservés pour la fenêtre de réponses rapides. Le reste des fonds sera alloué à travers la fenêtre d'allocation standard.

Avec les chefs de fil, les ONG chefs de fil adjoint et les membres des groupes thématiques, le Coordonnateur Humanitaire a exécuté la première allocation standard du CHF en Août et Septembre 2008. La présente allocation standard prend en compte les leçons apprises pendant la première allocation afin d'améliorer le processus d'allocation et s'assurer que les projets sélectionnés répondent réellement aux plus urgents besoins humanitaires. A titre d'exemple, les organisations doivent maintenant soumettre des fiches de concept avant que le groupe thématique ne prenne une décision, et les groupes thématiques peuvent décider de développer des critères supplémentaires pour identifier les projets prioritaires pour un financement CHF. Cependant, il est aussi évident que le CHF a déjà eu un impact positif sur l'action humanitaire : sa flexibilité a permis aux organisations de combler les lacunes dans les financements et d'assurer la continuité des programmes. Rendre le financement humanitaire plus stratégique, le CHF a apporté un équilibre dans le financement entre les secteurs. Par exemple, le secteur de la santé a été l'un des secteurs les moins financés en 2008 malgré qu'il fût une priorité claire. Pendant la première allocation standard du CHF, la plus grande enveloppe a été accordée au groupe thématique santé, ensemble avec le financement ERF représentant environ un tiers de tout le financement pour les projets de santé dans le CAP 2008.

#### **IV. Besoins humanitaires et priorités**

Dans le CAP 2009 pour la RCA, le HDPT a mis en exergue trois priorités stratégiques pour l'action humanitaire :

- i) Sur la base d'une évaluation des besoins de base et en utilisant une approche des droits humains, fournir une assistance permettant de sauver des vies et plus spécifiquement fournir des soins de santé d'urgence et de l'eau saine à des personnes affectées par la violence, particulièrement les personnes déplacées et les réfugiés dans le nord et le sud-est.
- ii) Protéger les personnes victimes de violence et des violations des droits humains fondamentaux, et aider à restaurer la dignité des survivants.
- iii) Soutenir les populations déplacées, les réfugiés et les populations hôtes et autres dans les zones de post conflits, en intégrant les actions de relèvement précoce et humanitaires.

Dans le cadre de ces trois priorités stratégiques, et pour mieux utiliser les fonds humanitaires limités, les agences humanitaires ont identifié quatre secteurs prioritaires où une action immédiate perçue très cruciale est nécessaire pour atteindre les objectifs globaux. Ces quatre secteurs sont: la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection et le relèvement précoce. L'accord sur ces trois priorités stratégiques et les quatre secteurs découle des discussions approfondies lors d'un atelier de planification de deux jours pour la préparation du CAP période durant laquelle toutes les organisations humanitaires et de développement en RCA étaient présentes. Comme telles, ces décisions font partie d'une évaluation commune conduite par le HDPT sur comment l'action humanitaire doit être ciblée et organisée afin d'avoir un maximum d'impact.

La sélection de ces quatre secteurs prioritaires est directement basée sur les besoins prioritaires identifiés qui sont les plus urgents, immédiats et couvrant une grande partie du pays. La mortalité maternelle est à un point stupéfiant avec 1 355 décès pour 100 000 naissances, et la mortalité infantile a atteint le seuil de 176 décès pour 1000 naissances. Les populations dans plusieurs parties du nord ou du sud-est de la RCA sont dans un risque constant d'être attaquées par des bandits ou des groupes armés étrangers. Dans un environnement d'impunité les violations des droits humains contre des civils par les éléments des forces armées régulières ou les anciens groupes rebelles qui participent au processus de paix restent impunis dans presque tous les cas. Enfin, avec le retour de 85 000 personnes déplacées, l'assistance en relèvement précoce pour aider ceux qui rentrent à se reconstruire une nouvelle vie devient de plus en plus importante en RCA. Cela dit, concentrer les efforts sur les défis dans ces secteurs augmente les chances de l'action humanitaires pour avoir un impact significatif et tangible sur le bien-être des personnes qui en ont besoin.

En plus, il y a des problèmes et des programmes qui deviennent une haute priorité à cause de leur ponctualité. Dans ce cas, les priorités humanitaires varient au cours de chaque année et de telles variations devraient être prises en compte quand les décisions de financement sont prises, y compris dans le cadre du CHF.

## **V. Critères d'allocation du CHF**

Les critères l'allocation du CHF dans cette première phase d'allocation standard sont basés sur deux facteurs clés : **i) besoins prioritaires** et **ii) valeur ajoutée du CHF**. Par contraste à la première allocation standard du CHF en 2008, les niveaux de financement, en ce début d'année, jouent un rôle moins important.

### ***Besoins prioritaires***

En rapport avec les priorités établies par le HDPT et contenues dans le CAP, les fonds du CHF seront – à cette première instance – alloués aux quatre secteurs prioritaires : la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection, et le relèvement précoce. S'assurer que les décisions prises par rapport aux allocations de financement du CHF reflètent les priorités arrêtées et le mécanisme de coordination établi est capital pour faire de ces fonds un outil utile pour renforcer la réponse humanitaire commune du HDPT et pour impulser les efforts devant aboutir à la réussite de la réforme humanitaire.

Il est aussi possible de s'attendre qu'au sein de chaque groupe thématique, les projets classés comme priorité haute ou immédiate se voient accordés un traitement spécial quand ils seront recommandés comme tels pour le financement CHF. Autrement dit, si les groupes thématiques choisissent des projets de priorité moyenne pour le CHF, ils devront spécifiquement justifier une telle décision.

### ***Valeur ajoutée du CHF***

Lors de chaque allocation standard, le Coordonnateur Humanitaire et le Comité Consultatif du CHF pourraient proposer un financement direct aux secteurs, régions, activités où le CHF peut avoir particulièrement une valeur ajoutée importante. Ce qui pourrait être justifié par plusieurs raisons :

- Premièrement, les activités au sein d'un quelconque groupe thématique pourraient être ponctuelles ('time-bound', dues par exemple aux contraintes logistiques imposées par la saison des pluies)
- Deuxièmement, les événements dans une zone spécifique de la RCA pourraient mériter une attention particulière à la réponse humanitaire dans cette région, qui ne pourrait pas refléter les priorités contenues dans le CAP
- Troisièmement, certains projets inscrits dans le CAP pourraient avoir des difficultés pour mobiliser d'autres sources de financement, mais peuvent être jugés comme cruciaux pour réaliser les priorités stratégiques du HDPT.

Dans de tels cas, le CHF peut être utilisé pour fournir une réponse rapide, plus flexible, et un financement plus stratégique que d'autres sources, en obtenant par conséquent une valeur ajoutée significative et un impact particulièrement tangible sur l'efficacité de l'action humanitaire.

### ***VI. Allocations par secteur et guide de sélection de projet***

Les bailleurs ont promis US\$ 5.011.768,21<sup>1</sup> comme contribution au CHF, y compris les contributions déjà reçues et le reliquat de la réserve d'urgence. Pour éviter des retards, le processus de la sélection des projets commencera sur la base de ces promesses, et les allocations seront déboursées aux organisations dont les projets sont approuvés pour le financement CHF aussitôt que les fonds promis arriveront sur le compte bancaire du PNUD. Des \$5.011.768,21 en promesse et financement, \$511.768,21 (en accord avec la note conceptuelle du CHF) seront conservés pour la réserve d'urgence. Une somme estimée à \$200.000 sera réservée pour les coûts indirects du PNUD pour son rôle d'Agent de Gestion (ce qui veut dire que contrairement à la première allocation standard, les organisations participatives et les groupes thématiques n'auront pas besoin de prendre en compte les coûts indirects du PNUD lors de la sélection des projets). Le restant de \$4.300.000 sont disponibles pour cette seconde allocation standard du CHF pour soutenir l'action humanitaire en RCA. Comme mentionné ci-dessus, la majorité de ces fonds (65%) sera allouée aux quatre secteurs prioritaires. Le tableau ci-dessous indique les besoins, le financement, et les besoins non-couverts par secteur du CAP 2009.

<b>Besoins et financement par secteur des projets contenus dans le CAP 2009</b>				
Toutes les indications sont en USD. Données du 2 Mars 2009. Source : FTS				
<b>Secteur</b>	<b>Besoins</b>	<b>% des besoins</b>	<b>Financement disponible</b>	<b>% couvert</b>
Coordination et services de soutien	8.117.830	7%	925.909	11%
Relèvement (Secteur prioritaire)	8.461.230	7%	0	0%
Education	5.829.297	5%	1.115.314	19%
Sécurité alimentaire	43.060.965	37%	15.052.087	35%
Health (Priority sector)	21.172.555	18%	574.385	3%
Multi-secteur	3.730.862	3%	0	0%
Nutrition	9.686.054	8%	2.946.526	30%
Protection (Secteur prioritaire)	9.020.773	8%	0	0%
Abris et non-vivres	1.013.298	1%	0	0%
Eau, Assainissement et hygiène (Secteur prioritaire)	6.180.143	5%	0	0%
Secteur non encore spécifié			5.030.323	
<b>Total</b>	<b>116.273.007</b>		<b>25.644.544</b>	<b>22%</b>

En conformité avec le tableau ci-dessus, les quatre secteurs prioritaires suivants seront financés sous cette allocation standard: santé (25%), eau, assainissement et hygiène (15%), protection (15%), et relèvement précoce (10%). En plus de ces secteurs prioritaires, les secteurs de l'éducation (10%) et de la nutrition (8%) ont été sélectionnés pour une enveloppe de financement CHF. Ces secteurs ont été sélectionnés car ils présentent aussi des besoins urgents. Malgré une campagne de sensibilisation pour un retour massif à l'école, le taux de fréquentation reste encore bas comme pendant la période qui a précédé le conflit. La qualité de l'éducation souvent avec les maître-parents non formés qui enseignent dans les classes a besoin d'être améliorée. La malnutrition est un problème urgent dans plusieurs zones. A travers le pays, environ un enfant sur dix est sévèrement malnutri avec des taux élevés dans les zones les plus éloignées. Avec l'amélioration de la sécurité et de l'accès humanitaire les organisations humanitaires sont maintenant entrain de réaliser l'ampleur de la malnutrition en Centrafrique. Les montants alloués aux secteurs de l'éducation et de la nutrition sont relativement insignifiants. Par conséquent, ce financement CHF vise surtout à combler les gaps dans les financements des projets d'urgence d'éducation et de nutrition dans les zones affectées par les conflits.

Enfin, 17% de cette allocation standard sont accordés aux projets sous le chapitre 'Coordination et services de soutien' dans le CAP 2009. Ce chapitre comporte les projets tels que le service aérien humanitaire des Nations Unies (classé comme une priorité immédiate dans le CAP), les activités de coordination, les services de télécommunication d'urgence et de logistiques, la collection des données humanitaires, et la coordination des mesures de sûreté et de sécurité. Il existe encore des difficultés pour la sécurisation des fonds pour le financement de ces programmes. Comme il n'existe pas de groupe thématique pour ce type de projets et pour éviter des potentiels conflits d'intérêt, les organisations intéressées soumettent leurs fiches conceptuelles de projet, par le biais d'OCHA, au Coordonateur Humanitaire intérimaire qui convoque une réunion du Comité Consultatif afin de sélectionner les projets prioritaires du chapitre 'Coordination et services de soutien'.

Le tableau ci-dessous résume les allocations du financement sous la première allocation standard du CHF en 2009. Celui-ci n'inclut pas le montant qui sera gardé dans la réserve d'urgence.

### Summary of allocations:<sup>1</sup>

#### *Secteurs prioritaires*

Santé:	25% de cette allocation standard soit \$1.075.000
Eau, assainissement et hygiène:	15% de cette allocation standard soit \$645.000
Protection:	15% de cette allocation standard soit \$645.000
Relèvement précoce:	10% de cette allocation standard soit \$430.000

#### *Autres secteurs*

Education:	10% de cette allocation standard soit \$430.000
Nutrition:	8% de cette allocation standard soit \$344.000
Coordination et soutien:	17% de cette allocation standard soit \$731.000

**Total:** 100% de cette allocation standard soit \$4.300.000

### **Directives et spécifications pour la sélection des projets**

Pour qu'un projet soit pris en compte pour un financement CHF, sous la fenêtre d'allocation standard dans n'importe quel secteur, il doit remplir un certain nombre de critères, en dehors des critères d'éligibilité pour le CAP.

1. Le projet doit être inscrit dans le CAP
2. Le projet doit être exécuté dans une zone frappée par la violence
3. Le projet doit justifier des besoins urgents
4. Le projet doit contenir des principes clairs de suivi-évaluation
5. Les organisations qui soumettent leur demande devraient avoir développé un plan pour un financement continu et complémentaire provenant d'autres bailleurs, en plus d'une contribution possible du CHF pour leur projet. Les organisations doivent être transparentes à propos des financements qu'elles ont obtenus ou ceux pour lesquels les discussions avec les bailleurs se poursuivent. Les chefs de fil des groupes thématiques et leurs adjoints devraient prioriser les projets durables, en particulier ceux pour lesquels un financement supplémentaire a été obtenu. Ils devraient favoriser les organisations qui ont la capacité de maintenir leurs opérations dans le pays et qui sont capables de faire le lien entre assistance d'urgence et le programme de relèvement précoce.
6. Les organisations soumissionnaires ainsi que les chefs de fil des groupes thématiques et les ONG chefs de fil adjoints doivent utiliser les plus récentes versions des fiches de soumission de concept, fiches de soumission de projet, et du tableau des projets CHF lors de la soumission des projets, et les fiches doivent être correctement remplies comprenant l'évaluation du projet faite par le chef de fil et son adjoint. (Toutes ces fiches liées au CHF sont disponibles sur le site [www.hdptcar.net/CHF](http://www.hdptcar.net/CHF)).

Quand des projets sont recommandés au Coordonateur Humanitaire pour financement sous la fenêtre d'allocation standard, les groupes thématiques doivent classer les projets sélectionnés pour que les activités hautement prioritaires soient financées en premier lieu.

**Les financements FHC ne devraient pas être en dessous de \$150.000 par projet.** Si c'est le cas, le groupe thématique doit fournir des justifications spécifiques sur le tableau CHF qui est soumis au Coordonnateur Humanitaire. Si l'allocation CHF devrait présenter un co-financement sous forme de don d'un autre bailleur, ceci peut être considéré comme une justification nécessaire.

Au-delà de ces critères généraux, il existe plusieurs principes spécifiques sectoriels pour orienter les discussions des groupes thématiques quand ils procèdent à leurs recommandations au Coordonnateur Humanitaire sur quels projets doivent être financés. En plus, les groupes thématiques, en consultation avec tous leurs membres pourraient opter pour développer des critères supplémentaires spécifiques à leur secteur ou la stratégie qu'ils ont développée, selon lesquels les projets qui seront sélectionnés.

#### Santé, Eau, assainissement et hygiène, Protection, Relèvement précoce, Nutrition et Education

Seuls les projets qui sont exécutés dans les sept préfectures du nord du pays affectées par la violence (Nana-Mambéré, Ouham-Pendé, Ouham, Nana-Gribizi, Bamingui-Bangoran, Vakaga et Haute-Kotto) ou dans le Haut Mbomou sont éligibles pour le CHF. Le financement ne devrait pas être alloué aux projets avec un si grand budget que la contribution du CHF constituerait seulement un très petit montant du budget total du projet.

#### Coordination et services de soutien

Les organisations intéressées soumettent leur fiche de concept CHF de leurs projets sous le chapitre mentionné dans le CAP au Coordonnateur Humanitaire a.i. via OCHA. Les demandes seront traitées par le Comité Consultatif dont les membres vont établir la liste des projets prioritaires et la soumettre au Coordonnateur Humanitaire a.i. Lors de la revue des projets soumis, le Comité Consultatif se réserve le droit de ne pas utiliser le montant total alloué au chapitre 'Coordination et services de soutien'. Si tel en était le cas le reste du financement pourrait soit être conservé en réserve d'urgence ou utilisé dans un autre groupe thématique si la soumission dépasse le financement disponible avec une grande marge. Si applicable, les soumissions des projets doivent inclure une stratégie claire pour garantir d'autres sources de financement autres que le CHF.

#### ***Dates limites et Procédures***

Ce document d'allocation du CHF est publié par le Coordonnateur Humanitaire a.i. le mardi 3 Mars 2009. A partir de ce jour, les organisations humanitaires intéressées ont une semaine, c'est-à-dire jusqu'au lundi 9 Mars 2009 pour soumettre les trois pages de fiche conceptuelle du CHF au chef de fil du groupe thématique correspondant (avec une copie à OCHA) pour les projets qu'elles souhaiteraient proposer pour un financement CHF. Les organisations peuvent soumettre seuls des projets qui sont déjà inscrit dans le Programme d'Aide Coordinée (CAP) 2009.

Les groupes thématiques concernés devraient ensuite se retrouver dans la semaine du 9 Mars 2009 pour discuter des fiches de concept soumises et sélectionner une liste de projets prioritaires, leurs budgets combinés dans les limites de l'enveloppe allouée au groupe thématique. Durant la semaine du 16 Mars 2009, les organisations dont les projets auront été retenus remplissent la fiche complète du CHF et la soumettent au chef de fil du groupe thématique et à l'ONG chef de fil adjoint pour appréciation et finalisation. Une fois approuvé, le chef de fil du groupe thématique et l'ONG chef de fil adjoint soumettent au plus tard à la fin de la journée du lundi 23 Mars 2009 le tableau des projets CHF (la liste des projets sélectionnés) ensemble avec les formulaires remplies pour ces projets via OCHA au Coordonnateur Humanitaire a.i. pour sa décision finale au courant de la même semaine.

Mardi, 3 mars 2009

Le Coordonateur Humanitaire intérimaire publie le document de deuxième allocation standard du CHF

Lundi, 9 Mars 2009

Date limite pour les organisations intéressées à soumettre au groupe thématique concerné le formulaire de concept basé sur les projets inscrits dans la CAP.

Lundi, 16 Mars 2009

Les groupes thématiques concernés ont eu à organiser une réunion extra-ordinaire et ont eu à sélectionner les projets prioritaires pour le financement CHF, en fonction des enveloppes qui leur sont allouées.

Lundi, 23 Mars 2009

Les organisations pour lesquelles les projets ont été sélectionnés pour le financement CHF ont eu à soumettre le formulaire complet de projet CHF au groupe thématique concerné. Le chef de fil et l'ONG chef de fil adjoint soumettent à la fois les fiches de projets, ensemble avec la liste des projets sélectionnés, au Coordonateur Humanitaire intérimaire pour approbation finale au courant de la semaine du 23 Mars 2009.